Talon à remettre complété et signé à l'accueillante à chaque rentrée scolaire et/ou le premier jour de fréquentation de votre enfant à l'accueil.

J'inscris mon enfant (nom et prénom + date de naissance)
Matin soir mercredi
J'autorise la commune à réaliser et à diffuser des photos de mon enfant dans le cadre des activités de l'accueil extrascolaire. Ces photos peuvent être publiées sur le site internet de la Commune dans le bulletin communal, sur la page Facebook de l'Accueil Temps Libre de Florenville ou dans le Guide de l'Enfance.
Le droit à l'image découle de la législation sur la protection de la vie privée et l'article XI.174 du Code de droi économique. Selon cette législation, l'autorisation d'une personne doit être demandée pour fixer, exposer ou reproduire son image.
Ces informations sont règlementées depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD)
Je/Nous soussigné(s)père-mère-personne
responsable(s) de
certifi(e)(ons) avoir reçu et pris connaissance du présent règlement et accept(e)(ons)
de nous y conformer.
Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé ».

Tout comportement inadéquat de la part des parents que ce soit un comportement violent verbalement ou physiquement, ou que le parent soit sous l'emprise de substances licites ou illicites sera relayé au pouvoir organisateur qui en avertira les services compétents.